

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VILLECHANTRIA, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRIDE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :	23 mars 2014
Affichage le :	31 mars 2014
Nombre de membres en exercice : 11	PRESENTS : Mr BRIDE Frédéric, M. LE LOUP Patrick, M. PARSUS Louis, M. BLANCHOU Roger, Mme COILLARD Elisabeth, M. BUFFARD Jean-Dominique, M. BULLE Eric, M. NICOD Cédric, Mme LAZZAROTTO Liliane, Mme BOUVIER Marie-France, M. NICOLLET Roger
Absent :	
Absents excusés :	
Secrétaire de séance :	M. BUFFARD Jean Dominique

La séance a été ouverte sous le Présidence de Monsieur Frédéric BRIDE, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mmes et Mrs :

BULLE Eric

LE LOUP Patrick

NICOLLET Roger

BOUVIER Marie-France

LAZZAROTTO Liliane

COILLARD Elisabeth

BLANCHOU Roger

BRIDE Frédéric

PARSUS Louis

NICOD Cédric

BUFFARD Jean-Dominique

Dans les fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Roger NICOLLET le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence

ELECTION DU MAIRE :

Le Président, Monsieur NICOLLET Roger, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L 2122.-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales a invité la Conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjointes élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que le Maire et les Adjointes sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres.

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur NICOLLET Roger sollicite deux volontaires comme assesseurs : Louis PARSUS et Marie-France BOUVIER acceptent de constituer le bureau.

Monsieur NICOLLET Roger demande alors s'il y a des candidats.

Frédéric BRIDE propose sa candidature

Monsieur NICOLLET Roger enregistre la candidature de Frédéric BRIDE et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence NICOD Cédric et de COILLARD Elisabeth

Monsieur NICOLLET Roger proclame les résultats :

Résultat du premier tour :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire (blancs, nul) :	0
Total des exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Mr BRIDE Frédéric : 11 voix

Monsieur Mr BRIDE Frédéric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de Villechantria

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance

20-2014-03-28 FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

Après l'élection du Maire,
Détermination du nombre d'adjoint : maxi 3
Nombre déterminé par le Conseil : deux

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
FIXE le nombre d'adjoints à deux comme précédemment

ELECTION DU 1 ER ADJOINT :

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Louis PARSUS propose sa candidature

Monsieur le Maire enregistre la candidature de Louis PARSUS et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence NICOD Cédric et de COILLARD Elisabeth

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Résultat du premier tour :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire (blanc, nul) :	1
Total des exprimés :	10
Majorité absolue :	6

M. PARSUS Louis: 10 voix

M. PARSUS Louis ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1^{er} Adjoint de Villechantria et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{EME} ADJOINT :

Monsieur le Maire demande alors s'il y a des candidats.

Marie-France BOUVIER propose sa candidature

Monsieur le Maire enregistre la candidature de Marie-France BOUVIER et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence NICOD Cédric et de COILLARD Elisabeth

Monsieur le Maire proclame les résultats :

Résultat du premier tour :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
A déduire (blanc, nul) :	0
Total des exprimés :	11
Majorité absolue :	6

Mme BOUVIER Marie-France : 11 voix

Madame BOUVIER Marie-France est proclamée 2^{ème} adjoint de Villechantria

La séance est levée à 21H 30